

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Excusées : COATGLAS N. PAYELLE J. HÉRAULT J. CHARRON X.

RESTAURANT SCOLAIRE

Le bilan de l'année scolaire 2016/2017 présente un déficit d'environ 5600 euros (non compris les charges d'électricité et d'eau). 10302 repas ont été servis au cours de l'année, soit 399 repas de plus que l'an passé. 75 enfants en moyenne étaient présents par jour.

Au vu des résultats, le conseil fixe à 3.92 euros le prix du repas pour l'année scolaire 2016/2017.

Il est rappelé que les repas non décommandés avant 9 heures sont facturés. Tout enfant non inscrit ou inscrit après 9 heures, le repas est facturé au coût de 5.00 euros.

Le conseil donne son accord pour renouveler le poste d'animateur à raison de 1h30 par jour de cantine pour une durée de 4 mois à compter du 1^{er} septembre 2017.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Au regard du bilan de l'année 2016 et la période de janvier à juillet 2017, la garderie périscolaire présente une bonne fréquentation. La situation financière de ce service présente un excédent, même avec le financement des « temps forts ».

Par conséquent, le conseil municipal décide de ne pas revaloriser les tarifs pour l'année à venir. Pour rappel, les tarifs s'échelonnent de 2.50 € à 2.90 € l'heure selon le quotient familial. Toutes les absences non signalées et les heures de présence d'un enfant non inscrit au préalable seront facturées au coût de 4,00 euros de l'heure.

De plus, le conseil décide de recruter 5 vacataires pour les activités périscolaires. Les temps forts, au nombre de 5 par année scolaire, nécessitent du personnel qualifié pour aider l'équipe d'animateurs en place. Une « vacation horaire » sur la base du SMIC sera versée aux agents (base temps de présence : 2h30 par temps fort).

Le prochain temps fort fixé le 5 octobre prochain et aura pour thème « La cuisine ». Monsieur Franck BELLARD, aidé d'élèves de la MFR d'Argenton, accompagneront les enfants sur six ateliers.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BOCAGE

A la demande d'Agglomération du Choletais, le conseil prend acte de la communication du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes du Bocage.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE

Le conseil approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) portant sur l'évaluation des charges transférées à l'Agglomération du Choletais, dans le cadre du transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». Compte tenu de ce transfert et du rapport précité, le conseil approuve la diminution de l'attribution de compensation pour la commune de LA PLAINE, pour un montant 2253 euros.

INSTALLATIONS CLASSÉES : PARC ÉOLIEN DE LA SAULAIE et PARC ÉOLIEN DE LA GRANDE LEVÉE

Monsieur le Maire informe le conseil des dossiers transmis par les services de la préfecture au titre des installations classées, relatifs aux demandes d'autorisation d'exploiter déposée par la SARL Parc Éolien de La Saulaie, et par SNC Parc Éolien de la Grande Levée. Le Parc Éolien de La Saulaie sera implanté sur la commune de Coron, le Parc Éolien de la Grande Levée sera implanté sur les communes de Chanteloup Les Bois et Vezins. Le conseil ne formule pas d'avis à ces deux demandes d'autorisation d'exploiter.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) n'étant pas reconduit et le contrat de travail de Laëtitia Rondeau arrivant à son terme, il est créé un poste d'agent territorial d'animation contractuel à temps non complet à raison de 86.67 heures mensuelles. Le contrat s'y rapportant sera d'une durée d'un an.

VOIRIE

Le conseil autorise Monsieur Philippe LANDREAU, riverain du chemin rural dit de la Forêt à rehausser une partie du chemin avec de l'argile bien compactée, provenant du curage de son étang.

BATIMENTS

La commission bâtiment a rencontré l'entreprise LUSSAULT qui a fourni des explications relatives aux devis de restauration du beffroi de l'église. La commission rencontrera aussi l'entreprise BODET, afin de mieux appréhender les propositions de deux entreprises.

Monsieur le maire fait part que la subvention DETR accordée pourrait être remise en cause suite aux dernières décisions gouvernementales.

DIVERS

Bulletin municipal : Monsieur le maire remercie les membres du conseil qui se sont chargés de la distribution du bulletin en juillet dernier.

Acquisitions matériels : Il est décidé d'acquérir une cuve de 1500 litres à double paroi équipée d'une pompe pour stocker le fuel afin de répondre aux normes d'approvisionnement et de stockage. La réflexion se poursuit pour l'acquisition d'un groupe électrogène et d'une remorque double-essieu.

Bibliothèque : La bibliothécaire communale prendra ses fonctions à compter du 25 septembre 2017.

Prochaines réunions : le 05 octobre et 09 novembre 2017